Association Aquí de Conscience
Association loi de 1901
Journal officiel du 13/01/2017
Siège social : 57 avenue de Selves 24200 SARLAT
Tel : 06 85 11 24 21 et 06 87 32 93 90
E-mail : mlc.aqui24@lilo.org
Site web : www.monnaie-aqui.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Objet : Les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) encadrent les modalités d'échange et d'utilisation de la Monnaie Locale Complémentaire Aquí.

1. Article 1 : Emission de l'Aquí

L'association Aquí de Conscience porte le développement de la MLC du Périgord. Elle seule est autorisée à gérer et à émettre les coupons de la MLC Aquí.

2. Article 2 : Territoire d'Utilisation

L'usage de L'Aquí est réservé à la zone géographique des bassins de vie et d'échange du Périgord.

3. Article 3 : Valeur

Les billets de L'Aquí sont des titres de paiement dont la valeur d'échange correspond à la valeur faciale du titre, en euros. 1 Aquí = 1 euro.
Valeur des billets : 1 Aquí, 2 Aquís, 5 Aquís, 10 Aquís et 20 Aquís.

4. Article 4 : Adhésion à l'Association et Échange d'Euros en Aquís

Les personnes physiques ou morales peuvent adhérer à l'association Aquí de Conscience et/ou échanger des euros contre des Aquís :

- Auprès des professionnels comptoir d'échange,
- Directement auprès de l'association Aquí de Conscience.

L'adhésion est effective lorsque :

- J'adhère à la charte de l'association Aquí de Conscience,
- Je règle le montant annuel de mon adhésion à l'association Aquí de Conscience.
- Je signe les conditions générales d'utilisation.

5. Article 5 : Utilisation de L'Aquí

L'Aquí est utilisée pour le règlement des biens et services proposés ordinairement à leur clientèle par les prestataires adhérents.
La carte d'adhérent est requise pour toute opération d'achat.
Le prestataire s'engage à accepter les l'Aquí à leur valeur faciale en euro :
Le paiement en l'Aquí est libératoire auprès des prestataires.
Le règlement d'un achat peut être effectué pour partie en Aquí et pour partie en euro.
Pour les règlements en Aquí, le rendu de monnaie doit être effectué en Aquí, pour respecter la réglementation.
L'appoint doit être fait en Euro ou centimes d'Euro.
Si l'appoint ne peut être fait en euro ou centimes d'Euro par le client, alors il accepte qu'il n'y ait pas de rendu de monnaie.

6. Article 6 : Les Prestataires

Pour pouvoir devenir un prestataire et faire partie du réseau de l'Aquí, un professionnel doit adhérer à l'association et faire une demande de conventionnement auprès de celle-ci.

Il peut s'agir de toute personne morale ou physique ayant un statut de commerçant, artisan, producteur, association, coopérative, profession libérale, collectivité territoriale etc…
L'association recueille les candidatures des professionnels adhérents souhaitant être conventionnés, discute avec eux et juge de la possibilité de les accepter dans le réseau dans le respect de la Charte de l'association.
Les professionnels conventionnés par l'association Aquí de Conscience sont reconnaissables au macaron de l'Aquí et sont référencés sur le site internet de l'association :
http://monnaieAquí.wixsite.com/Aquí

7. Article 7 : Comptoir d'Échange

Les comptoirs d'échange sont les adhérents prestataires conventionnés, volontaires pour effectuer les opérations de comptoir d'échange.
Comme il s'agit d'une activité réservée de l'association, ils sont mandatés pour effectuer ces opérations par la signature d'une convention spécifique.
Attributions :

- Ils assurent la remise des Aquís aux adhérents.
- Ils collectent les valeurs équivalentes en euro.
- Ils recueillent les bulletins d'adhésion et la cotisation correspondante.

Ils sont référencés de façon spécifique sur le site internet de l'association.

8. Article 8 : Conversion

La conversion Euro/Aquís s'effectue auprès des membres de l'association ou de leurs délégués.
Le change s'effectue sur la base de 1 Aquí pour 1 Euro.
Dans les bureaux de change, des enveloppes d'un valeur de 50 Aquís sont retirables sur réservation et prépaiement ou en échange de la valeur équivalent en Euro.

9. Article 9 : Reconversion

Les particuliers n'ont pas la possibilité de demander la reconversion de leurs Aquís en Euro, sauf cas de force majeur concernant l'association (Article 14).
Un prestataire peut demander la reconversion des Aquís en Euro. Une contribution de 2% sur le montant considéré est facturée par l'Association Aquí de Conscience au prestataire.
Un membre de l'association ou un délégué se déplace à la demande du bureau de change dans les conditions définies préalablement.
Les prestataires non bureau de change se déplacent au lieu de permanence de l'association pour effectuer si nécessaire la reconversion.

10. Article 10 : Fonds de Garantie

Le fond de garantie en euros équivalent à la valeur en Aquí en circulation est déposé dans une banque partenaire, banque éthique qui finance en toute transparence des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle.

11. Article 11 : Assurance

Tout adhérent fait son affaire personnelle de la protection de ses moyens de paiement, dont les Aquís qu'il détient font partie. De ce fait, il renonce à tout recours éventuel contre l'association en cas de perte, de vol ou de détérioration de ses Aquís.

12. Article 12 : Cas de Force Majeure

Si, pour quelque raison, l'association Aquí de Conscience décidait ou se trouvait contrainte de mettre fin à la circulation de L'Aquí, chacun se verrait remettre en l'échange des Aquís qu'il possède au minimum 95% de la valeur faciale de ces Aquís.
Il n'est en aucun cas possible d'exiger une somme en euros supérieure à 95% du montant des Aquís à convertir.

13. Article 13 : Propriété Intellectuelle

L'ensemble des éléments de L'Aquí et de l'association : graphismes, billets, photographies, images, logos, documents événementiels et pédagogiques, bases de données, créations et œuvres protégeables diverses, etc. présents sur les supports de communication et/ou de promotion de l'Aquí relèvent des législations françaises et internationales sur les droits d'auteurs et les droits voisins du droit d'auteur (notamment les articles L.122-4 et L.122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle).
Ces éléments, hormis ceux réalisés par des intervenants extérieurs n'ayant pas cédé leurs droits d'auteur, sont la propriété exclusive de l'association Aquí de Conscience.
En conséquence, toute personne qui vient à utiliser ce service, s'engage notamment à ne pas copier tout ou partie des informations sur les supports de toute nature sans avoir explicitement demandé l'autorisation à l'association.
Toute utilisation non expressément autorisée par l'association Aquí de Conscience, d'élément visuel et/ou textuel entraîne une violation des droits d'auteur et constitue une contrefaçon.
Elle peut aussi entraîner une violation des droits à l'image, droits des personnes et/ou de tout autre droit et réglementation en vigueur.
Elle peut donc engager la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur.
L'association Aquí de Conscience se réserve la possibilité de saisir toutes voies de droit à l'encontre des personnes qui n'auraient pas respecté les interdictions contenues dans le présent article.

14. Article 14 : Modification des Conditions Générales d'Utilisation

L'Association Aquí de Conscience se réserve le droit de modifier et de mettre à jour ces CGU après consultation du conseil d'administration.

15. Article 15 : Identité et Contact de l'Association

Aquí de Conscience, Association de loi 1901, Journal Officiel du 13 janvier 2017
Siège de l'association :
Association Aquí de Conscience 57 Avenue de Selves 24200 Sarlat.

Acceptation des conditions générales d'utilisation.